

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 143



L'EAU

UN BIEN COMMUN À PRÉSERVER

LES LACS MÉDOCAINS

LES GORGES DU CIRON



L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE



SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	L'eau : un combat pour la nature	1
AU FIL DES MOIS	Nous retiendrons...	2
ACTUALITÉ	Histoire de laminoir(s)	4
UN GESTE POUR LA NATURE	La réduction de nos déchets	6
ZOOM SUR...	Les SAGES	7
PROTECTION - DÉCOUVERTE	La neige artificielle	16
RÉSERVES NATURELLES	Le Banc d'Arguin	18
BALADES NATURE	Suivez le guide	19
COLONNE DES INTERNAUTES	Devenez éco-consommateur	20

Prix du numéro : 5 €

Janvier 2009

PHOTOS DE COUVERTURE (de haut en bas) :

François Sargos / Colette Gouanelle / Elisabeth Arnould



Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



L'eau : un combat pour la nature

Un combat social qui s'élargit : la création de CAP'Eau ()*

"Surtout ne cherchons pas à restaurer nos rivières telles qu'elles étaient au 18^{ème} siècle !" Ainsi s'exprimait un industriel devant le Comité de bassin de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Voilà une manière de poser le problème ! En fait, la Directive cadre européenne de l'eau exige que, par étapes, nos 27 pays retrouvent le "bon état des eaux" d'ici 2027. Cela implique un effort considérable. Notre Comité de bassin vient d'augmenter de 28 % les dépenses de son programme. Nous avons participé à ce vote unanime. Mais avec des réserves claires : à quoi bon aider la dépollution si la même Agence continue à financer l'irrigation à outrance et l'agriculture la plus industrielle qui soit ? Pourquoi dépenser dans le curatif si on se refuse à faire du préventif ? Jusqu'à quand la politique de l'eau sera-t-elle soumise et écrasée par la politique agricole ?

Le bilan des eaux en Aquitaine est loin d'être brillant. Le problème majeur reste celui des pollutions diffuses : engrais, pesticides et lisiers. D'année en année, la cartographie des zones vulnérables nitrates s'étend. La France reste championne du monde pour l'emploi de pesticides à l'hectare. En Charente ou ailleurs, c'est jusqu'à 10 % de la population qui occasionnellement reçoit une eau non conforme. La riposte de la "profession" agricole est surtout publicitaire : le Sud-Ouest, c'est le pays des produits de qualité et de terroir, malgré ces records du monde !

L'espoir du Grenelle de l'environnement aboutira-t-il ? Arrivera-t-on à une diminution de 50 % des pesticides d'ici 2020 ? Pourrons-nous avoir 20 % de nos campagnes en agriculture biologique ? Ou bien les parlementaires ne vont-ils pas l'emporter avec leurs amendements en cours ?

Les responsabilités en effet ne sont pas seulement au niveau des professions. Que dire de la puissance publique qui continue à financer agriculture et élevage industriels comme avant ? Dans la mesure où 30 % des revenus agricoles sont directement procurés par les contribuables, il serait logique que les aides soient complètement réorientées.

La création du collectif "CAP'Eau" est une réponse à ce besoin de déblocage au niveau du Comité de bassin, mais aussi face aux institutions et aux médias. Dès juillet 2008, une "plateforme de propositions claires et concrètes pour une nouvelle politique de l'eau en Adour-Garonne" a été présentée aux partenaires de l'Agence. Aujourd'hui, c'est un dossier de 52 pages très précis qui offre des alternatives pour réconcilier agriculture, santé et biodiversité. Les premiers signataires : Poitou-Charentes Nature, UMINATE, Confédération Paysanne, Fédérations régionales de l'agriculture biologique d'Aquitaine (Bio d'Aquitaine) et de Midi-Pyrénées (FRAB Midi-Pyrénées), UFC 40, Eau Secours 31, SEPANSO...

Ce document en couleur et très argumenté est expédié à tous les "institutionnels" qui sont consultés ce printemps sur le projet de nouveau SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : élus des conseils généraux et régionaux, conseillers économiques et sociaux, chambres consulaires. Le document est en libre accès sur le site Internet de la SEPANSO. Outre l'agriculture, il aborde de nombreux domaines : des microcentrales jusqu'au littoral, en passant par l'industrie, l'assainissement...

À l'heure où la SEPANSO va fêter quarante ans de travail bénévole, il est réjouissant de participer à ce travail avec cette jeune équipe riche d'idées et d'expériences pour un avenir plus responsable. Avec l'eau, ce sont tous les milieux naturels qui sont concernés.

Michel RODES,
Vice-Président de la Fédération SEPANSO
Membre du Comité de bassin Adour-Garonne

(*) CAP'Eau : Collectif Associatif pour l'Eau
Contact : Sylvain Roumeau - contact@uminate.asso.fr

LOT ET GARONNE

Plan départemental
des déchets

Le plan, approuvé par toutes les associations, prévoit une décharge à l'Ouest du département. Le site pressenti ou prévisible suscite de fortes oppositions. Sachant que le meilleur site possible est... toujours ailleurs, la SEPANSO Lot-et-Garonne se déterminera en fonction des dossiers fournis et de l'analyse multicritères élaborée lors de la rédaction du plan.

Cèdres

La monumentale allée de cèdres tricotés du château Saint-Marcel, au milieu de zones d'activités commerciales à Boe et Castelculier, pourra-t-elle être conservée en l'état ? Le classement en espace boisé classé de 1991 ne suffit plus pour empêcher le passage d'une route la traversant et reliant les deux parties de la zone d'activités. Une demande de classement en site classé, assez incertaine, est en cours.

Conventions

La SEPANSO Lot-et-Garonne va signer début 2009 une convention de partenariat avec le Conseil général de Lot-et-Garonne et deux sociétés d'extraction de granulats (Roussille et LGA). But : programmer la réhabilitation des sites avant la signature de l'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture de la carrière.

Centre de reproduction en captivité
du Vison d'Europe

La SEPANSO Lot-et-Garonne, qui a repris les activités de l'ancien Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage du Sud-Ouest, s'apprête à déposer un dossier de construction d'un des deux centres prévus par le second plan de restauration du Vison d'Europe. Coût de l'investissement : 400.000 euros.

Nous retiendrons...

Notées pour vous quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois.

Petit poisson
deviendra-t-il grand ?
Septembre 2008

Ils sont nés en juin 2008, à la station du CEMAGREF de Saint-Seurin-sur-l'Isle. Trois mois plus tard, ces 10.000 petits alevins sont partis pour l'aventure dans les eaux de la Dordogne au cours d'un lâcher très officiel au port de Castillon organisé par le Comité de rivière, EPIDOR et le Conseil général de la Gironde dans le cadre du Contrat Rivière Atlantique. Sur le quai, Léon l'esturgeon, en carton-pâte plus vrai que nature, donnait une idée de la taille que ces alevins pourront atteindre "si Dieu leur prête vie". *Acipenser sturio*, esturgeon européen, espèce relique en Gironde, fait l'objet depuis trente ans de mesures de restauration de la part du CEMAGREF, soutenu par EPIDOR depuis une dizaine d'années. L'Etat prépare, dit-on, un plan de protection de cette espèce (préservation des frayères, des nourriceries, surveillance de la qualité de l'eau...). En effet, quand la rivière souffre, la faune pâtit. Mais l'entreprise nécessite la collaboration de tous les acteurs, y compris au niveau européen. Ce n'est donc pas gagné. L'exemple d'autres espèces qui ont fait l'objet de mesures de

sauvegarde trop peu ambitieuses est bien là pour le rappeler : le saumon se raréfie, l'anguille disparaît, l'aloise s'effondre. Il ne suffira pas de croiser les doigts pour sauver l'esturgeon. SB

Photo : Simone BRU

Battue aux pigeons
Décembre 2008

Comment lutter contre la surpopulation des pigeons ? Un vrai casse-tête pour de nombreux maires. A Belvès (24), et dans d'autres communes du département également, la méthode musclée choisie par la municipalité a suscité un émoi compréhensible. Imaginez, le 30 juin, puis le 9 décembre 2008, sous les yeux de la population sidérée et des touristes ébahis, la petite ville investie par une dizaine de chasseurs, dûment missionnés par un arrêté préfectoral pour une battue aux pigeons. Résultat : 200 pigeons exterminés et une population traumatisée. Après la battue le 9 décembre 2008 et l'annonce d'une autre pour le 12 décembre, des habitants du bourg alertent la SEPANSO Dordogne qui interpelle aussitôt le maire, lui demandant par courrier de cesser ce type de régulation des pigeons en agglomération ; une réunion est programmée pour le 18 décembre. Une lettre est également adressée à la Secrétaire générale de la Préfecture de Dordogne, dans laquelle la SEPANSO rappelle l'illégalité de telles pratiques et demande non seulement de stopper la battue prévue à Belvès, mais aussi de mettre un terme à ce type de régulation des pigeons dans tout le département de la Dordogne. La SEPANSO Dordogne a obtenu gain de cause pour faire cesser deux battues qui avaient été programmées à Belvès et, au cours de la réunion du 18 décembre 2008, le maire prenait l'engagement de faire cesser le massacre, en adoptant le principe du pigeonnier contraceptif. La surpopulation des pigeons est un phénomène récurrent et de nombreuses communes sont confrontées à ce problème. Les moyens mis en œuvre dans la plupart des cas se sont montrés inefficaces : filets, piques sur les rebords des toits, captures et abatages dans des conditions inacceptables (caissons à vide d'air, CO₂...), autant de méthodes barbares qui n'ont rien résolu car les populations de pigeons se reconstituent. Les entrepri-

ses de dépiageage ont encore de beaux jours devant elles ! Une alternative existe pourtant, qui a déjà donné de bons résultats : le pigeonnier contraceptif qui permet de maîtriser la concentration des pigeons (prélèvement des œufs et éventuellement distribution d'une graine contraceptive) et de contrôler leur état sanitaire. Plusieurs communes, notamment en région parisienne, l'ont déjà adopté afin que puissent cohabiter harmonieusement les hommes et les pigeons. SB

Antenne relais de téléphonie mobile

Décembre 2008

Alertée par l'APEB de Belvès au sujet d'une antenne relais de téléphonie mobile, la SEPANSO Dordogne s'est déplacée sur le site pour constater que, de par son implantation sur le château d'eau, auprès des habitations, et notamment à 10 m d'une école, l'antenne représente un danger pour la population qu'elle arrose de ses ondes électromagnétiques. La SEPANSO Dordogne, ayant adressé une lettre au maire de Belvès, lui réclamant une entrevue pour demander le déplacement de l'antenne et étudier le choix d'un nouveau site, une réunion s'est déroulée avec celui-ci à la mairie de Belvès le 18 décembre 2008. Nous avons exigé que le maire de Belvès mette ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal et qu'il y ait une délibération pour que soit retenu le principe de précaution. Les associations ont demandé au maire d'intervenir auprès de l'opérateur pour que les antennes soient enlevées. Les enseignants du collège, les parents d'élèves et les associations de défense environnementale sont prêtes à se mobiliser, en utilisant tous les moyens légaux, pour préserver la santé de toute la population. Affaire à suivre... SB

Grenelle 1 : amertume

Février 2009

Un bilan amer après le vote en première lecture au Sénat. **Transports** : les sénateurs ont adopté un amendement qui contredit l'esprit et les engagements du Grenelle puisqu'il prévoit que "les

grands itinéraires autoroutiers largement engagés seront menés à bonne fin dans les meilleurs délais". Ainsi, alors même que les parties prenantes travaillent actuellement sur les critères de choix d'infrastructures à retenir dans le cadre du futur schéma national des infrastructures de transport, toute une série de projets autoroutiers vont échapper à la règle de l'évaluation. Il est même question de réaliser un rapport sur les enjeux et les impacts relatifs à l'autorisation de circulation des poids lourds de 44 tonnes. Cette disposition serait totalement contraire à une rupture dans la politique des transports en faveur d'un report modal de la route vers les modes plus respectueux de l'environnement (rail et voies d'eau). Elle porterait sérieusement atteinte au réseau routier (usure des chaussées et des ouvrages d'art) et renverrait des charges supplémentaires sur les collectivités locales.

Bâtiments neufs : le pire a été évité (grâce à l'alerte lancée par les associations du Réseau Action Climat et à l'intervention du Ministre d'État Jean-Louis Borloo), les amendements affaiblissant le seuil de consommation d'énergie primaire de 50 kWh/m²/an concernant les cinq usages réglementés pour toutes les constructions neuves à partir de 2012 (2010 s'il s'agit de bâtiments publics) ont échoué mais une extrême vigilance doit cependant être maintenue. **Bâtiments anciens** : la déception est énorme en ce qui concerne leur rénovation. L'objectif d'aboutir à "38 % au moins d'économie d'énergie dans le parc de bâtiments existants d'ici à 2020" risque fort de ne pas être atteint. Le texte de loi ne fixe en effet pas d'objectif de performance des logements rénovés et, pire, propose un objectif médiocre pour les logements sociaux (150 kWh d'énergie primaire/m²/an). Une fois de plus, ce sont les foyers modestes qui vont souffrir de ce manque d'ambition alors que les associations du RAC-F affirment à nouveau qu'abaisser le seuil à 80 kWh/m²/an est techniquement possible, économiquement rentable et socialement indispensable afin notamment d'enrayer la précarité énergétique. CG ■

BREVES

PLAGE EN DANGER

Sur le Bassin d'Arcachon, un projet d'extension d'un port de plaisance menace de disparition une des dernières plages boisées du bassin, celle du Betey à Andernos-les-Bains.

Ce projet, élaboré à une époque où l'on ne se souciait ni d'impact environnemental, ni de raréfaction du pétrole, ni de changement climatique paraît désuet aujourd'hui.

En effet, pour 200 places au port en plus, on va abattre 70 arbres, amputer la plage d'un tiers de sa surface, supprimer un maillon de la trame verte existante et enlever aux enfants des écoles du Betey leur lieu de récréation.

Ce qui ne résoudra pas le problème des corps-morts sauvages mais aura des impacts environnementaux certains :

- disparition du dernier rempart contre les tempêtes,
- augmentation des trafics maritimes et routiers,
- rejet de peintures anti-fouling, d'eaux noires,
- augmentation de la pollution sonore,
- disparition de la microfaune et de la flore locales.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) d'Andernos, condamnant cette zone, va être soumis au vote du conseil municipal à la fin de l'hiver. Une enquête publique aura lieu au printemps.

Pouvons-nous compter sur chacun de vous pour écrire votre désaccord au commissaire-enquêteur ?

En attendant, pour protester contre cet acte socialement injuste et biologiquement déplacé, nous vous demandons de signer la pétition en ligne (<http://andernos.canalblog.com>) et vous tiendrons dans ces colonnes au courant de la suite des événements.

Clarisse HOLIK

Association Le Betey,
plage boisée à sauvegarder
hcf0712@aol.com

Le 8 janvier 2009

Claudine PEDURTHE,
SEPANSO Pays Basque

Histoire de laminoir(s)

sur l'estuaire de l'Adour

Depuis quelques mois, ça et là, courait la rumeur de projet(s) de laminoir(s) sur la zone portuaire et industrielle de la rive droite dans l'estuaire de l'Adour. Un ? Deux ? Trois ?

La rumeur se précisait au printemps avec l'arrivée annoncée dans les médias spécialisés et locaux de moteurs pour un laminoir Beltrame ; l'Aciérie de l'Atlantique restait sur les rangs pour deux autres laminaires possibles en lien avec son activité... toujours sur le même terrain.

La problématique ?

Le projet concernerait un site occupé par les hangars abandonnés d'une usine d'engrais en fibrociment amianté (SOCADOUR), propriété du Conseil Général des Landes, site non habité sur cette partie de la commune de Tarnos, au bout du bout des Landes en bordure d'Adour et à 500 m de l'océan ; il faut savoir que les habitants du département voisin des Pyrénées-Atlantiques sur Boucau et Anglet sont sous les vents dominants et à moins de 500 m.

Rive droite : des usines (une aciérie, une usine chimique Seveso seuil haut, une usine d'engrais...). Rive gauche : un parc écologique, la forêt, les plages. La réglementation qui s'applique est sous le contrôle des Landes et les riverains vivent dans les Pyrénées-Atlantiques. La Région Aquitaine est officiellement la gestionnaire de cette zone. L'enquête publique sera exclusivement tarnosienne (Landes).

De plus les riverains de ces deux rives vivent au quotidien les nuisances d'une aciérie installée depuis dix ans et qui fonctionne en toute impunité jour et nuit, 24 heures sur 24, malgré les interventions d'associations locales : fracas lors du déchargement de bateaux, fumées aux couleurs étonnantes...

Les rumeurs colportées par les médias

Le dossier d'occupation est signé entre Beltrame et le Conseil Général des Landes dès mai 2008, la démolition des hangars avec 600 tonnes d'amiante va débuter dans la foulée, le dossier DRIRE pour enquête publique doit être déposé dès juin, enquête publique en juillet-août et... la construction du laminoir programmée dès octobre 2008 avec début d'exploitation début 2009 !

Constitution du groupe des associations

Fin avril 2008, un "groupe laminoir" se constituait de façon informelle pour démarche commune et demande d'informations auprès des interlocuteurs concernés. Outre la SEPANSO Pays Basque et la SEPANSO Landes, il comprend : Idéal (Tarnos - 40), Zip Adour (Boucau - 64) et sur Anglet (64) ADALA (Amis du littoral), AMIC, ADRAA, Blancpignon Environnement Cadre de Vie, Cinq Cantons La Barre. Associations des deux rives de l'Adour, des deux départements et apolitiques.

Notre objectif

Etre informés, en responsables que nous sommes, pour éviter de mettre le

feu à l'estuaire et rester maîtres des données précises sur le dossier, participer aux décisions autant que faire se peut, combattre une idée colportée par les industriels que les associations s'opposent à tous projets générateurs d'emploi : nous sommes les hommes (et femmes) à abattre et responsables de tous les maux.

Qui avons-nous interpellé ou rencontré ?

Sachant que bon nombres d'élus, et pas des moindres, étaient informés des projets comme nous par les médias, nous les avons abordés sur ce thème : *Seriez-vous dans la même situation que nous ?*



Estuaire de l'Adour. Rive droite (Landes) : site industriel. Rive

La convention d'Aarhus... permet d'impliquer les citoyens... Renseignez-vous sur ces projets pour nous informer et aider les riverains à participer...

Ont été concernés à travers des démarches successives, par vagues selon l'objet de la demande, les mairies de Tarnos, Boucau, Bayonne, Anglet, Ondres et Biarritz, la communauté d'agglomération BAB, les Conseils Généraux et les Préfectures des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, le Conseil Régional d'Aquitaine, les Sous-Préfets de Dax et Bayonne, et aussi les DRIRE de Pau et Mont-de-Marsan (représentées l'une et l'autre sur ce site par un seul et même inspecteur en charge du pôle industriel... depuis de très nombreuses années), le directeur du laminoir Beltrame, l'entreprise de démontage de l'usine Socadour, le Sydec censé fournir une eau industrielle douce qui se révèle saumâtre..., et enfin les journalistes.

Tous n'ont pas répondu officiellement ; parfois nous avons des contacts non officiels pour des informations très officielles ; nous avons par ailleurs été approchés par l'entreprise de démontage.



gauche (Pyrénées-Atlantiques) : habitations, forêt, plages...

Résultats aujourd'hui

- Des mises à niveau de nos connaissances quant à certaines modifications très récentes en matière de démolition et construction.
- Des informations sur le planning des opérations et sur certains dossiers (désamiantage, fourniture en eau...), des réponses sérieuses à certaines de nos questions.
- Un projet de charte entre Beltrame, des municipalités riveraines et les associations.
- Un échange de savoir-faire entre des associations qui n'ont pas les mêmes fonctionnements et le sentiment que ce comportement cohérent, négociateur étonne certains de leurs interlocuteurs et crédibilise les actions et comportements associatifs.
- Une couverture presse en adéquation avec les messages que nous voulions faire passer.
- Le Sous-Préfet de Bayonne qui élargit le nombre des associations participant au SPPPI (Secrétariat Permanent de Prévention des Pollutions Industrielles) à neuf au lieu des quatre initialement conviées.

L'avenir

L'Adour n'est pas un long fleuve tranquille. Même si notre interlocuteur Beltrame est très communicant et ouvert, leur laminoir est loin d'être abouti : le dossier déposé à la DRIRE est incomplet et celui de demande du permis de construire aussi ! De plus, dans deux ou trois ans, les deux projets portés par CELSA, par les dérives au quotidien de l'aciérie, s'ils doivent se concrétiser, nous promettent quelques beaux sujets d'échanges. A suivre ! ■



MEDAILLE DE BITUME...

A la lecture des promotions du nouvel an de la Légion d'Honneur, nous venons de découvrir que le PDG d'Eiffage, M. Roverato Jean-François, venait d'être élevé au grade de commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur, sur proposition du MEEDDAT, qui comme son nom l'indique assez mal, reste le ministère en charge de la protection de la nature, issu en droite lignée des anciens ministères de l'environnement.

Si certains doutaient encore que l'A65 fut une autoroute parfaitement écologique, voire 100 % bio, plus aucun doute n'est permis après une telle distinction accordée au PDG de la société qui réalise ce chef d'œuvre d'intégration écologique (150 km de saignée en milieu naturel impactant peu ou prou 8 zones Natura 2000 et causant la disparition de plus de 1000 hectares de forêt), par le ministère qui hier encore, au moment de l'enquête publique préalable à la DUP, en contestait vertement l'opportunité.

Le grenelle est passé par là... Cette médaille est sans doute la juste récompense pour le saccage de l'habitat des écrevisses à pattes blanches du ruisseau Ruimayou en août 2008, à moins qu'il ne s'agisse de remercier le récipiendaire pour les destructions d'habitats et d'espèces protégées réalisées sur le chantier par anticipation mais sans autorisation, à Escaudes à l'automne 2007, et aussitôt absoutes par le procureur de la république (dont tout le monde sait l'indépendance vis-à-vis du pouvoir...).

A quand la création d'un ordre du Circaète Jean le Blanc(*) pour remercier ceux qui avaient cru au Grenelle ?

PB

(*) Rapace avaleur de coupeurs.



La réduction de nos déchets

Opération de sensibilisation

La SEPANSO a organisé, durant la semaine de réduction des déchets, du 22 au 30 novembre 2008, plusieurs opérations de sensibilisation en direction d'un public varié. Compte-rendu.

Dans le Pays Basque

Cette année encore, l'équipe de la SEPANSO Pays Basque a participé à cette opération en partenariat avec Carrefour BAB2 :

- 7 jours de présence (de 9 h à 20 h) à l'entrée de l'hypermarché.
- 200 produits repérés.
- 2 chariots comparatifs : un "achats futés" et un "achats spontanés" (mêmes marques, mêmes quantités ou équivalences utilisables). Résultats : moins d'emballages avec le chariot futé et... 20 euros d'économie sur 54 dépensés !

Des ruptures de stocks sont apparues dès le deuxième jour sur des rayons des produits repérés ! Bil Ta Garbi, le syndicat responsable de la gestion des déchets sur la plus grande partie du Pays Basque, nous avait approvisionnés en sacs coton, porte-clés jetons caddies "tri sélectif" et nous avons mis en démonstration le composteur qu'ils distribuent en ce moment sur le district. Carrefour avait installé deux gros ballots de cartons compressés, prêts au recyclage avec leurs chiffres à l'année. Autant d'éléments qui ont intéressé le public et ont permis à no-

tre section d'être présente, à moindre fatigue avec un nombre limité de personnes, pendant toute une semaine. Ainsi, des relais et connections ont été établis entre personnels éducatifs demandeurs et correspondants de leurs syndicats de gestion des déchets pour des interventions personnalisées. Un feed-back est prévu avec un des élus, responsable de la déchetterie du BAB pour une meilleure adéquation entre services proposés et besoins exprimés par les utilisateurs. Même à minima, cette semaine vaut donc la peine d'être renouvelée. A l'année prochaine !

En Béarn

Pour la troisième année consécutive, la SEPANSO Béarn a collaboré avec l'enseigne Carrefour. Notre stand était situé dans la galerie marchande du magasin. Deux thèmes principaux ont suscité l'intérêt des consommateurs : le compostage individuel dont l'objectif est bien de diminuer la quantité des déchets de nos poubelles et la récupération des textiles dans le cadre de la structure "Relais 64". Bien qu'il soit toujours très difficile de sensibiliser un public de consommateurs boulimiques à la diminution de ces achats sur-emballés, l'expérience vaut

quand même la peine. Sans faire culpabiliser, les quelques messages martelés pendant cette semaine sur la réduction des déchets à la source marqueront les esprits et susciteront des actes d'achats raisonnés. En parallèle notre association a réalisé une action de sensibilisation en partenariat avec une commune semi-rurale de 1700 habitants (Assat) : exposition d'une semaine sur le thème de la réduction des déchets à la source, organisation d'ateliers pour les écoles primaire et maternelle (près de 170 enfants). Enfin le lancement du compostage individuel encore inexistant sur la commune (une cinquantaine de composteurs réservés) et l'implantation d'une borne de récupération des textiles du "Relais 64" ont concrétisé une semaine très positive de sensibilisation des habitants de la commune.

Dans les Landes

La SEPANSO Landes était présente dans le hall d'entrée du Grand Mail de Saint-Paul-les-Dax, avec documentation et affiches, pour inciter les consommateurs à prendre conscience des problèmes de gestion des déchets et emballages et, par des gestes simples, à devenir des consommateurs éco-responsables. ■



Centre commercial BAB2 Anglet



A Assat (Béarn)...



Grand Mail de Saint-Paul-les-Dax



Les SAGEs

*Un outil réglementaire
à utiliser par les associations*

Gilbert LE POCHAT,
SEPANSO Gironde

Le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Il doit être compatible avec le SDAGE, *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux*, qui intéresse l'ensemble du bassin hydrographique (pour l'Aquitaine, le bassin Adour-Garonne). Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau (CLE) représentant les divers acteurs du territoire (élus, services de l'État, usagers), soumis à enquête publique et approuvé par le Préfet. Il est doté d'une portée juridique.

Une fois le SAGE entré en vigueur, toutes les décisions administratives prises sur le bassin concerné, dans le domaine de l'eau (comme les autorisations ou déclarations délivrées au titre des polices de l'eau ou des installations classées, les déclarations d'utilité publique ou d'intérêt général relatives à toute opération d'aménagement hydraulique ou d'entretien de rivières, etc.), doivent être compatibles avec lui. Il en est de même pour les documents locaux d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales). Ces prescriptions montrent l'importance de cet outil.

En Aquitaine, l'élaboration de neuf SAGE a été décidée. Ils sont plus ou moins avancés. On peut regretter la longueur des délais administratifs pour la mise en place de cet outil, plus particulièrement pour ceux de la Leyre et du Ciron (plus de deux ans entre leur adoption par la CLE et leur mise en place).

La SEPANSO a souhaité la mise en place de cet outil et participe activement aux commissions locales de l'eau. C'est un des seuls outils de planification qui aboutit à des dispositions réglementaires. À côté des élus et des administrations, les associations siègent dans le collège des usagers, elles ont le droit de vote. Cette commission permet à la SEPANSO de s'exprimer sur ses options environnementales et les imposer parfois car, si nous sommes minoritaires, nous arrivons souvent à convaincre les élus d'aller dans notre sens.

Les thématiques dominantes de ces SAGE sont environnementales. Au départ ce sont souvent des conflits d'usage des eaux.

De l'expérience acquise dans les différents SAGE, il ressort que les associations de défense de l'environnement doivent être présentes dès la première phase (phase d'urgence). C'est là que se décide le périmètre du SAGE qui n'est pas un concept anodin. Par exemple :

- la non prise en compte du delta dans le SAGE Leyre (une des plus importantes zones humides d'Europe),
- la limite floue entre le SAGE Leyre et le SAGE Ciron, dans "zone des lagunes", où se localisent des pompages agricoles importants coïncidant avec les sources des affluents des deux rivières principales.

Ces omissions conduisent à des zones de "non droit" où ne s'appliquent pas les dispositions réglementaires. Ces zones ont pourtant un rôle écologique très important pour le bassin versant.

Notre position minoritaire dans les CLE lors des votes des résolutions, transmises au Préfet et qui après validation ont valeur réglementaire, nous impose de nous ménager des alliances avec les autres associations représentées. Souvent, elles ont des objectifs environnementaux proches des nôtres : associations de pêche et de consommateurs par exemple.

Pour que nos objectifs environnementaux puissent s'imposer, il est souhaitable qu'ils ne soient pas seulement des affirmations mais qu'ils s'ancrent sur des expertises techniques nous mettant au même niveau que les autres membres de la CLE, qui disposent de moyens humains et financiers plus importants.

Il faut aussi exploiter toutes les opportunités que nous offre la nouvelle loi sur l'eau, à titre d'exemple la possibilité qu'offrent les SAGE pour la gestion des zones humides dites "zones humides d'intérêt environnemental particulier", la préservation des berges, les réductions des pollutions... ■

VOIR CARTE
EN DOS DE
COUVERTURE



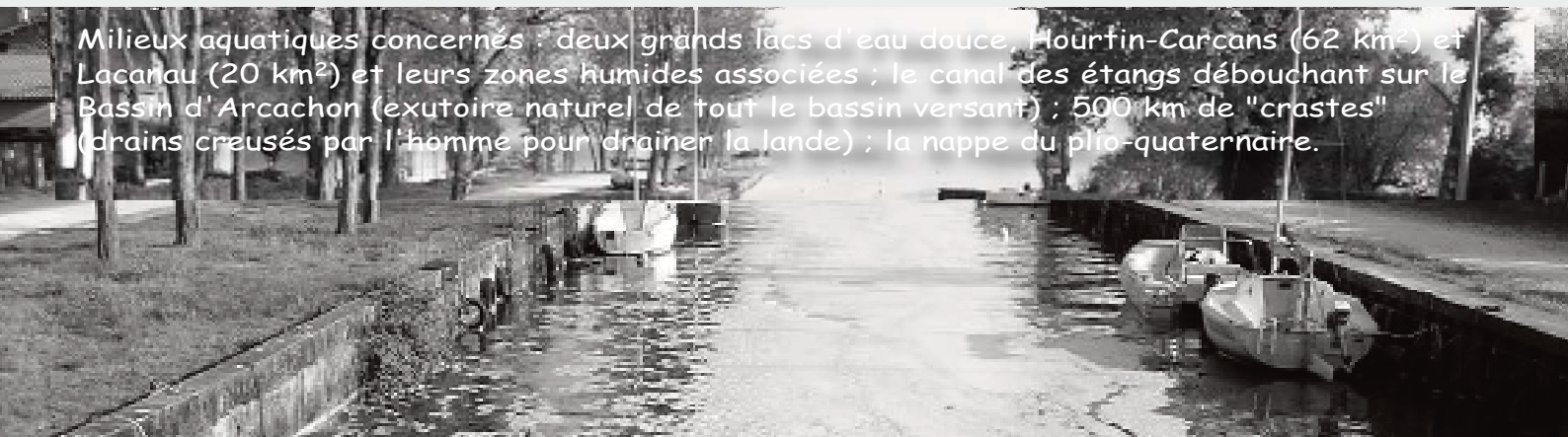
François SARGOS,
Membre de la CLE du
SAGE Lacs médocains

Les lacs médocains

Deux des plus grands lacs français

Photo : François SARGOS

Milieux aquatiques concernés : deux grands lacs d'eau douce, Hourtin-Carcans (62 km²) et Lacanau (20 km²) et leurs zones humides associées ; le canal des étangs débouchant sur le Bassin d'Arcachon (exutoire naturel de tout le bassin versant) ; 500 km de "crastes" (drains créusés par l'homme pour drainer la lande) ; la nappe du plio-quaternaire.



PALME D'OR ET BONNET D'ÂNE

Ce SAGE, très récent, peut s'enorgueillir d'avoir obtenu, sur deux gros dossiers, des résultats concrets très positifs pour l'environnement.

Une double palme d'or peut lui être attribué :

- D'une part, pour son action en faveur de la restauration effective du corridor écologique que constitue le canal des étangs pour de nombreuses espèces de poissons, dont l'anguille (voir article dans n° 138 de SON).
- D'autre part pour ses prises de position fermes dans l'enquête publique de demande de défrichement de 530 ha de forêt communale d'Hourtin pour leur mise en culture. L'action concertée du SAGE et des autres acteurs de la protection de l'environnement, dont la SEPANSO, Vive la Forêt (VLF) et la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde, a abouti à un avis défavorable du commissaire enquêteur (suivi par la DDAF) et donc à l'abandon de ce projet dont on connaît les incidences préjudiciables sur la qualité des eaux par lessivage des engrais et des biocides, que l'on retrouve ensuite tant dans les nappes superficielles que profondes (voir n° 131 de SON).

Un bonnet d'âne pourrait aussi lui être décerné pour l'avis favorable que la CLE a voté le 7 octobre 2008 (moins deux contre : SEPANSO et VLF) dans le projet de port de 280 anneaux qui est envisagé par le promoteur dans la reconversion touristique de l'ex - Centre de Formation de la Marine d'Hourtin. Aménagement qui va totalement à l'encontre des objectifs et des mesures préconisées par le SAGE, tel que signé par le Préfet !

A la fin des années 80, l'arrivée de plantes exotiques envahissantes (dont le Lagarosiphon major...) sur l'étang de Lacanau, puis sur celui de Carcans, pose des problèmes aux usagers (baigneurs, nautisme, pêcheurs...). Interpellées par ce phénomène nouveau, les municipalités se tournent alors vers les scientifiques (CEMAGREF...) et les administrations (DIREN, Agence de l'Eau). Des études sont mises en place et mettent en lumière, non seulement l'étendue du développement et les problématiques liées à ces végétaux, mais aussi l'eutrophisation croissante des plans d'eau et des ouvrages hydrauliques qui font obstacle à la circulation des poissons migrateurs (anguille...).

La réflexion sur l'opportunité d'un SAGE des lacs médocains fait alors son chemin. Il sera sollicité localement par les municipalités du bassin versant, qui sont réunies de longue date au sein d'un syndicat d'assainissement et de gestion de l'eau (le SIAEB-VELG). Ce projet obtiendra le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la DIREN Aquitaine et du Conseil général de la Gironde. Un arrêté du Préfet de la Gironde délimite officiellement son périmètre depuis le 30 mai 2001. Le périmètre du SAGE Lacs médocains concerne les eaux superficielles et les eaux souterraines de la nappe du plio-quaternaire. Il s'étend sur plus de 1000 km² et concerne 13 communes : Arès, Brach, Carcans, Hourtin, Lacanau, Lanton, Le Porge, Le Temple, Lège Cap-Ferret, Saumos, Salaunes, St-Laurent, Ste-Hélène.

Ces 13 communes regroupent une population de l'ordre de 15.000 habitants qui est multipliée par dix pendant la saison estivale pour les villes littorales. Les communes plus à l'est développent des activités liées à l'agriculture (8 % de la surface du bassin) et à la forêt (75 % de la surface du bassin).

Une CLE est formée en novembre 2002. Vont alors se suc-

céder de nombreuses réunions des membres de la CLE, réunis en différentes commissions thématiques, qui élaboreront un état des lieux (2004), un diagnostic (2005) et des scénarios (2005). Les procédures réglementaires vont suivre rapidement (validation du projet de SAGE par la CLE, consultation des collectivités, avis du Comité de bassin, enquête publique) pour aboutir à l'arrêté de mise en œuvre du SAGE, qui sera signé par le Préfet le 25 octobre 2007.

Ce SAGE comporte 54 mesures qui ont pour objectif la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, elles se déclinent en 6 enjeux :

- Enjeu A -

Préserver, voire améliorer, la qualité de l'eau

Cet enjeu nécessite la connaissance de la qualité des eaux actuelles et futures et devra mesurer l'impact des différentes activités humaines sur le bassin versant. Il a la prétention, très vertueuse, de vouloir maîtriser les paramètres de qualité des eaux, afin d'une part de satisfaire à l'ensemble des usages, et d'autre part d'atteindre un bon état en 2015 (être conforme avec la Directive Cadre Eau) ! Cet objectif passe inévitablement par des mesures de réduction des apports de nitrates, phosphates, produits phytosanitaires et d'hydrocarbures.

- Enjeu B -

Assurer une gestion quantitative satisfaisante pour les milieux et les usages

Cet enjeu devra s'attacher à optimiser la gestion des niveaux d'eau des lacs et des réseaux hydrauliques connexes. Il devra améliorer la connaissance et le fonctionnement des hydrosystèmes. Certaines des mesures préconisées concernent les relations de la nappe plio-quaternaire avec les crastes et les lacs.

- Enjeu C -

Etat biologique : réguler les espèces invasives et préserver les espèces patrimoniales

Mise à part la lutte contre les espèces exogènes envahissantes, l'un des objectifs prioritaires concerne la restauration de la population d'anguille (restauration de l'axe migrateur, lutte contre le braconnage) et la préservation de la faune piscicole autochtone (préservation des frayères naturelles). D'autres objectifs concernent la préservation des espèces faunistiques et floristiques patrimoniales en protégeant leurs habitats (zones humides associées).

- Enjeu D -

Entretenir et préserver les milieux

Cet enjeu s'attache à trouver les outils de gestion et les pra-

tiques d'entretien qui permettront de préserver le patrimoine naturel de façon cohérente sur l'ensemble du bassin versant et de préserver les fonctionnalités écologiques des zones humides.

- Enjeu E -

Activités et loisirs liés à l'eau

Cet enjeu a pour vocation la mise en place de moyens adaptés à la préservation de la qualité des eaux des lacs pour la baignade et les autres sports nautiques (voile, canoë...). Il cherchera en conséquence à maîtriser les activités nautiques motorisées, sources de pollutions.

Un deuxième volet concerne la préservation des zones humides du territoire dont bénéficient les autres sports de nature liés à l'eau (chasse, pêche).

- Enjeu F -

Mise en œuvre du SAGE

Cet enjeu prend en compte la révision du SAGE, le tableau de bord, un éventuel contrat de lac et l'information des acteurs locaux. ■

ETANGS LITTORAUX BORN ET BUCH

Associations à l'unisson

Après diverses péripéties administratives essentiellement dues au fait qu'il concerne deux départements (Landes et Gironde), le SAGE a été lancé. Il convient de souligner que les différentes associations (SEPANSO, LPO, Bien Vivre en Born, Société des Amis de Navarrosse) ont trouvé un terrain d'entente et travaillent ensemble pour qu'il soit aussi ambitieux que possible. Le Préfet a installé la CLE le 26 juin 2008. Le Syndicat mixte Géolandes, porteur de la phase préliminaire, doit faire l'état des lieux, proposer des diagnostics, des objectifs et scénarios de gestion... pour aboutir à la rédaction finale du SAGE qui doit déboucher sur un Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. La CLE a choisi de créer une cellule d'animation qui s'appuie sur un comité technique (DIREN, polices de l'eau...). Xavier Fortinon, conseiller général du canton de Mimizan, a été élu président de la CLE. Les associations qui avaient demandé avec instance un siège au bureau exécutif (10 membres) de la CLE ont été entendues : Jacques Lafargue (S.A.N.) les représentera. Quatre commissions thématiques ont été créées : gestion quantitative et gestion hydraulique, état et fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides, usages et milieux ressource, eau et aménagement du territoire. Un site Internet doit être créé afin que les citoyens aient normalement accès à l'information.

GC



Denise CASSOU,
Membre de la CLE
du SAGE Ciron

Le Ciron

Prévenir plutôt que d'avoir à guérir...

Le périmètre du SAGE est celui du bassin versant du Ciron, exceptée la zone des lagunes située à l'interfluve des bassins versants du Ciron et de la Leyre (elle a été incluse dans le périmètre du SAGE Leyre). Le bassin versant s'étend sur 1311 km² et sur le territoire de 58 communes de trois départements : Gironde, Landes et Lot-et-Garonne.

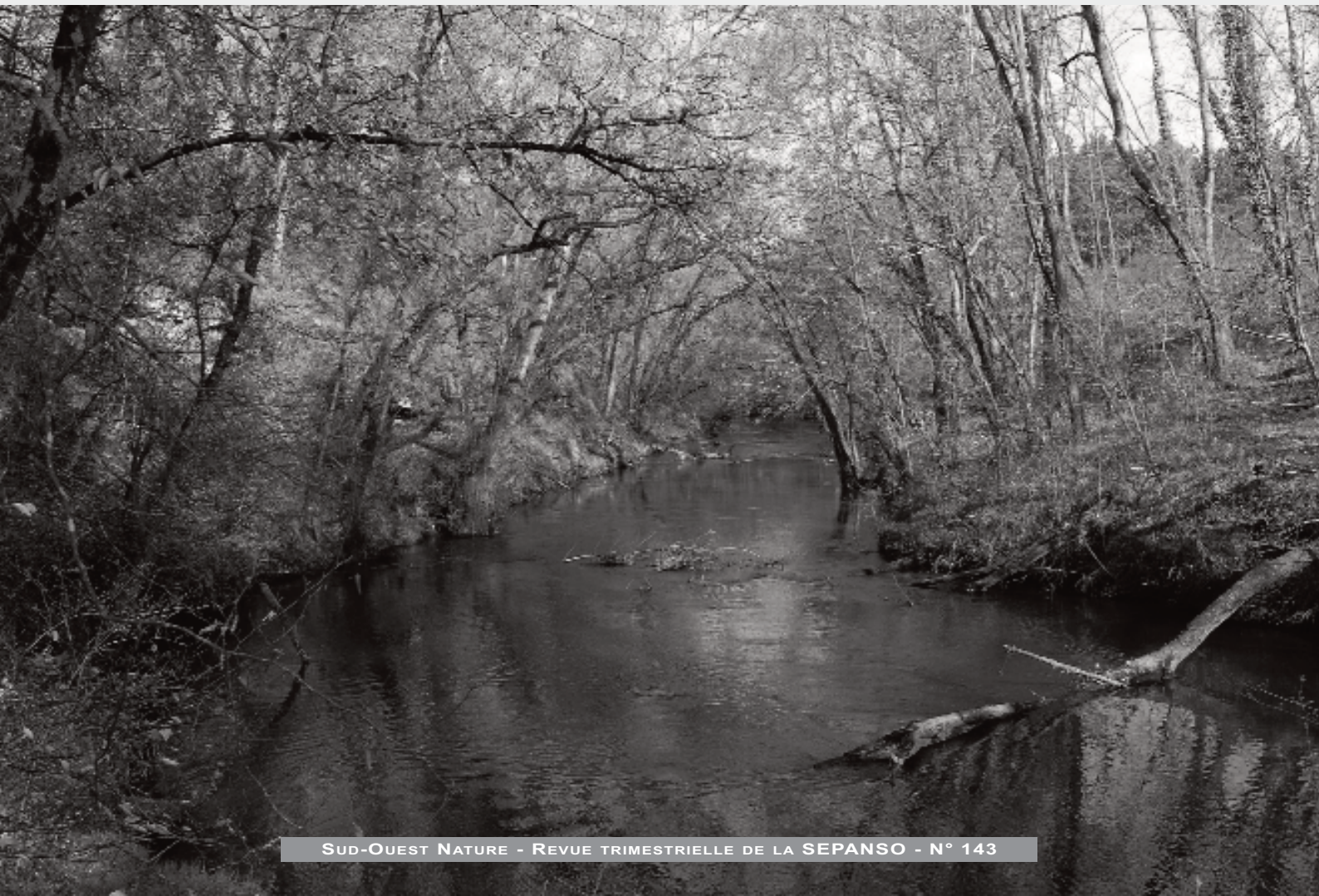
Le Ciron, long d'environ 100 km, prend sa source à Lubbon (Landes) et se jette dans la Garonne. L'ensemble de son bassin, boisé à plus de 70 %, est d'une grande hétérogénéité sur le plan géologique et pédologique. Il renferme des milieux riches et d'intérêt écologique majeur : zones humides, gorges calcaires, milieux ouverts, boisements de feuillus.

En moyenne vallée, le Ciron passe à travers des affleurements calcaires profondément entaillés par endroits. Ce secteur des gorges calcaires constitue l'originalité de la vallée : les conditions fraîches et humides qui y règnent ont permis l'installation d'une végétation inhabituelle et notam-

ment des petites formations de hêtres, reliques des dernières périodes glaciaires d'un grand intérêt patrimonial. Ce microclimat est également à l'origine des brouillards d'automne indispensables au développement du botrytis sur les raisins du Sauternais, produisant un vin de réputation mondiale.

Dans la partie amont, des sources provenant des nappes superficielles du quaternaire alimentent les rivières (secteur de Lubbon et secteur des lagunes). Les pompages destinés à l'irrigation se font dans ces aquifères.

Dans la partie aval, la rivière coule sur les aquifères des nappes Oligocène et Miocène. Ces nappes sont utilisées





pour l'AEP (Alimentation en Eau Potable) du Sud Gironde et de la Communauté Urbaine de Bordeaux (sources de Budos) et sont donc d'un intérêt majeur. Certains de ces aquifères affleurent à de nombreux endroits le long de la vallée du Ciron et de plusieurs de ses affluents, entraînant des échanges réciproques nappes / cours d'eau. Le fonctionnement et les relations entre ces différents compartiments (cours d'eau, nappes superficielles, nappes profondes) sont encore relativement méconnus à l'échelle du bassin versant.

Dans l'état des lieux réalisé en 2006, les éléments importants à retenir :

- Peu de mesures sont disponibles concernant le débit des cours d'eau, mais on note cependant une baisse globale des débits. Certains affluents subissent des étiages sévères, voire des assecs complets en période estivale, et ce phénomène semble s'être accentué au cours des dernières années.
- Le suivi de la qualité des eaux met en évidence une augmentation des nitrates depuis 1987 et la présence de micropolluants minéraux (arsenic, chrome, mercure...) ainsi que de produits phytosanitaires.
- Une accentuation du phénomène d'ensablement a été observée, probablement due à l'extension et à l'approfondissement des réseaux de drainage dans les parcelles sylvicoles et agricoles. Cela entraîne une homogénéisation du lit préjudiciable à la faune et la flore aquatiques.
- La hêtraie relictuelle a subi un recul significatif en raison des défrichages et des replantations en résineux.
- L'ensemble du bassin versant est l'objet d'une grande diversité d'usages et d'intérêts : alimentation en AEP, agriculture, sylviculture, pisciculture, microcentrales, maintien de la richesse écologique, tourisme (canoë-kayak, pêche, chasse, randonnées, patrimoine).

Les objectifs essentiels du SAGE :

- Le maintien de la qualité et de la quantité des eaux du bassin (nappes et cours d'eau) car c'est un enjeu extrêmement important pour l'AEP.
- La préservation, voire la restauration, de la qualité des cours d'eau et des milieux associés pour conserver la diversité et la richesse écologique du bassin.

Pour cela, il est nécessaire de créer des outils de mesure, de modélisation et d'évaluation de l'évolution des différen-

tes données et de l'impact des différentes actions sur le milieu (défrichage, drainage, pompage, reboisement, restauration de milieux, remise en eau de lagunes...).

Cela permettra de définir des règles de gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques et de créer les outils juridiques pour mettre en place cette gestion. Ces outils sont nécessaires pour arbitrer les conflits d'usage entre les différents utilisateurs de cette ressource fragile et pour préserver le biotope exceptionnel de la vallée du Ciron.

Deux remarques en conclusion :

- Il aurait été préférable que le périmètre de ce SAGE se base sur le bassin hydrogéologique en place du simple bassin versant pour une meilleure prise en compte des relations avec les nappes souterraines d'une part et avec la zone des lagunes d'autre part.
- Le dossier sur l'état des lieux et les objectifs du SAGE a été réalisé en janvier 2006 et depuis aucune réunion de la CLE n'a pu avoir lieu car certains de ses membres n'ont pas encore été désignés. Ce blocage est surprenant et tout à fait dommageable. ■

LA LEYRE...

... les cours d'eau côtiers et milieux associés

L'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE de la Leyre et de ses milieux associés a été signé par le Préfet d'Aquitaine le 5 février 2008. Son importance est essentiellement liée au fait que cette rivière, qui offre par elle-même de très beaux paysages, est la principale source d'eau douce du Bassin d'Arcachon, participant ainsi grandement à l'exceptionnelle biodiversité de son delta et de l'ensemble du plan d'eau. Il est donc indispensable d'assurer sur l'ensemble du périmètre, des Landes à la Gironde, une gestion quantitative et qualitative rigoureuse.

C'est l'objet des 45 mesures de ce SAGE, qui ont été établies par l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau : représentants élus, Etat et usagers dont la SEPANSO. Les principales problématiques dans un tel périmètre sont naturellement les prélèvements agricoles destinés à la culture intensive du maïs et des légumes et les pollutions provenant des mêmes activités (engrais et pesticides) dont les eaux du Bassin d'Arcachon ont déjà eu à souffrir dans le passé (prolifération d'algues). Par ailleurs, l'urbanisation galopante de ce territoire, extrêmement attractif, constitue d'ores et déjà un deuxième facteur de préoccupation majeur.

On peut regretter que les délais administratifs (comité de bassin, collectivités territoriales, préfecture, élections) soient aussi longs et ne nous aient pas permis d'entamer les travaux d'application des mesures, plus de deux ans et demi après son approbation par la CLE en mars 2006. Le renouvellement de la CLE entériné en décembre 2008 devrait enfin permettre de relancer son activité.

CB



Elisabeth ARNAULD,
Membre de la CLE du
SAGE Estuaire de la
Gironde et milieux associés

L'estuaire de la Gironde

Des enjeux contrastés

La Gironde, comme tous les grands estuaires, concentre des enjeux stratégiques majeurs. Il joue un rôle important pour l'économie et l'emploi en abritant une grande métropole, des activités de production industrielle et d'énergie, de transport maritime, de pêche et de tourisme.

Lieu de transit, de reproduction, de nourricerie ou de repos pour de nombreuses espèces aquatiques et d'oiseaux migrateurs, avec les marais qui le bordent, il joue aussi un rôle important pour l'environnement de l'amont et de l'aval. S'il est en meilleur état que les autres grands estuaires européens, parce que moins soumis jusque là à la pression anthropique, il présente pourtant des signes inquiétants d'une dégradation progressive et suscite des convoitises nouvelles en terme de ressource ou de valorisation économique. Ceci a conduit à la prise de conscience des acteurs locaux et à leur mobilisation afin d'engager un SAGE, actuellement en cours d'élaboration.

Ce SAGE "Gironde et milieux associés" concerne 930.000 habitants, 185 communes, 2 départements, 2 régions administratives et 585 km de cours d'eau affluents (arrêté préfectoral du 31 mars 2005) ; il est porté par le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST) qui s'appuie sur le bureau d'étude Eau-céa. Sa CLE est présidée par Philippe Plisson, député, président de la communauté de communes de l'estuaire. L'état des lieux est validé (15 février 2007) ainsi que le diagnostic (24 septembre 2007) : voir le site www.gesteau.eaufrance.fr. L'étape "Tendances et scénarios" basée sur la concertation des acteurs de terrain et de la CLE progresse, laissant présager que le calendrier sera respecté (rédaction du SAGE en 2009).

Exutoire d'un grand bassin amont dont il dépend majoritairement pour l'abondance et la qualité de ses eaux, l'estuaire est aussi soumis à l'influence des marées ; sa gestion doit donc faire l'objet d'une vision à la fois locale et globale, même si les marges de manœuvre hors de son aire géographique sont faibles.

Le diagnostic sur le territoire que couvre le SAGE a mis l'accent sur une dizaine de points parmi lesquels :

- Le bouchon vaseux, phénomène naturel, mais amplifié par des entrées en étiage de plus en plus précoces : combiné aux rejets de la Communauté urbaine de Bordeaux dont le système d'assainissement tarde à se mettre aux normes (fin prévue en 2011), cela crée des conditions hypoxiques préjudiciables aux écosystèmes et à la migration.
- Les pollutions : cadmium venant du Lot et piégé dans les sédiments, mais aussi pollutions polymétalliques, pollutions industrielles, phytosanitaires, médicamenteuses et leurs conséquences sur les écosystèmes et la conchyliculture locale ou à distance (Marennes-Oléron).

- La navigation commerciale sur l'estuaire et en particulier les impacts supposés ou prouvés de l'entretien et de l'approfondissement du chenal de Saintonge ; les conséquences de l'implantation possible d'un port méthanier.

- La ressource halieutique dont certains stocks s'effondrent (anguille et grande alose), dépendante de la présence et de la qualité des nourriceries, des facilités migratoires et de la multiplicité de facteurs qui les menacent.

- Les granulats très convoités par les extracteurs : à ce sujet, la SEPANSO note avec satisfaction la prise de position de la CLE qui a conduit à un arrêté préfectoral (28 février 2007) portant refus d'une demande d'extraction de granulats dans le chenal de Saintonge. Mais le problème n'est pas forcément réglé pour autant sur le long terme !

- Les zones vertes : nécessité de définir des plans de gestion des marais et autres types de zones humides pour la préservation des écosystèmes, la gestion des conflits d'usage sur les niveaux d'eau, un accompagnement dans la gestion et le financement des réseaux hydrauliques, des digues...

Les enjeux sur l'estuaire et les milieux associés sont donc considérables et les conflits à la hauteur des enjeux. ■



Photo : Elisabeth ARNAULD

La Midouze

Petit bassin, gros problèmes

Georges CINGAL,
Président de la
SEPANSO Landes

Le bassin versant (3142 km²) concerne deux départements (Gers et Landes).

Bernard Subsol, Conseiller général du canton de Pontonx, a été élu Président de la CLE. René Clavé (SEPANSO Landes) représente les associations de protection de l'environnement à la CLE et à son Bureau. En août 2007, les principaux chapitres étaient rédigés... mais les choses ont peu avancé depuis (accès aux divers documents : www.institution-adour.fr).

"Il manquerait 14,6 Mm³ en période d'irrigation pour satisfaire et respecter un débit biologique minimal" dit le diagnostic.

La SEPANSO a toujours considéré que les prélèvements étaient supérieurs aux ressources superficielles et profondes et a interpellé le président de la CLE à ce sujet (lettre du 7 janvier 2009). Côté quantitatif, n'y a-t-il pas d'autre solution que des châteaux d'eau artificiels ? La SEPANSO demande la réalisation d'un bilan hydraulique et hydrogéologique global (opération lourde) pour juger de la pertinence des réserves artificielles. Dans tous les pays européens, on voit des initiatives pour réduire les prélèvements, pour faire des économies d'eau... pourquoi pas chez nous !

Côté qualitatif, les problèmes résultent d'une maîtrise insuffisante des flux de pollution. **Le diagnostic est bon, la prescription n'est pas bonne.** Il faut revoir le traitement. Les pratiques agricoles actuelles (monoculture du maïs, absence de rotation des cultures, technique "non labour") utilisent trop de produits chimiques à impacts sanitaires négatifs. L'outil de gestion des effluents urbains devrait être en rapport avec la capacité auto-épuratrice du cours d'eau récepteur ! Les échéances de la Directive Cadre Eau, 2015, 2021, 2027 sont trop lointaines pour mobiliser les citoyens aujourd'hui, même si ses objectifs sont contraignants et si les pénalités menacent !

Certains points sont incomplètement ou pas abordés dans le SAGE, comme la nécessité de maîtriser les ruissellements (champs, zones habitées...). Les interfaces entre les

terres et les cours d'eau mériteraient une attention particulière. Les informations utiles concernant les échanges entre les eaux de surface et les nappes phréatiques sont parcimonieuses ; à part les niveaux piézométriques, nous ne disposons pas de données telles que la puissance des nappes souterraines et les flux (dans les deux sens). Le concept de meilleure technique disponible peut s'appliquer à tous les secteurs de l'économie : on a asséné la théorie des "facteurs limitants" en agriculture en oubliant la théorie de l'adéquation indispensable des cultures aux milieux (agronomie). Peut être faut-il une nouvelle PAL (Politique Agricole Landaise) ! ■

VALLEE DE LA GARONNE Début de la procédure

Le 24 septembre 2007, le préfet de bassin a arrêté le périmètre du SAGE "Vallée de la Garonne". Celui-ci couvre la totalité du fleuve à l'exception du Val d'Aran et de la Gironde, soit 7515 km² répartis sur deux régions (Midi-Pyrénées et Aquitaine), sept départements (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées et Ariège et Gironde) et 808 communes.

Le périmètre proposé est censé être pertinent sur les plans hydro et géographiques. Il comprend l'axe Garonne (lit majeur et terrasses), les petits bassins versants largement inclus dans le val de Garonne, le canal de Saint-Martory et les bassins associés (Nère et Louge), et l'agglomération toulousaine. Il intègre aussi le plan d'eau de Malause et le canal latéral à la Garonne.

En septembre et octobre 2008, l'EPTB Garonne, structure porteuse du SAGE, a organisé six réunions géographiques dans le principal but de solliciter les candidatures des organismes souhaitant faire partie de la future CLE. La taille de la CLE ne devrait pas excéder 60 à 80 sièges répartis, comme il se doit, entre les collectivités (50 % des sièges au minimum), les usagers (25 % des sièges au minimum) et l'Etat (sièges restants). La CLE devrait être installée à la fin du printemps 2009. La SEPANSO souhaite pouvoir y disposer de deux représentants.

L'élaboration du SAGE pourra alors commencer. Il est temps si l'on veut atteindre en 2015 le "bon état écologique" des eaux et respecter ainsi la directive cadre eau !

CJ



Gilbert LE POCHAT,
Membre de la CLE du
SAGE Nappes profondes

Les nappes profondes de la Gironde

Tous usages confondus, les besoins en eau du département de la Gironde s'élèvent à environ 320 millions de m³/an. Près de la moitié des prélèvements effectués pour satisfaire ces besoins proviennent de quatre nappes souterraines : Miocène, Oligocène, Eocène et Crétacé, qui fournissent 99 % de l'eau potable du département. Le suivi de ces nappes depuis de nombreuses années en révèle une surexploitation.

Au départ l'Eocène semblait le plus exposé, mais il est apparu que c'était l'Oligocène qui présentait le risque de contamination le plus important. Cette nappe n'avait pas suffisamment pris en compte lors de l'élaboration du SAGE.

Ce constat a conduit en 1998 à élaborer un SAGE, avec une CLE où siège la SEPANSO. Même si les débats sont parfois rugueux avec les élus, la SEPANSO ne peut que se féliciter de la mise en place du SAGE : la CLE permet de faire entendre nos positions qui sont souvent prises en compte.

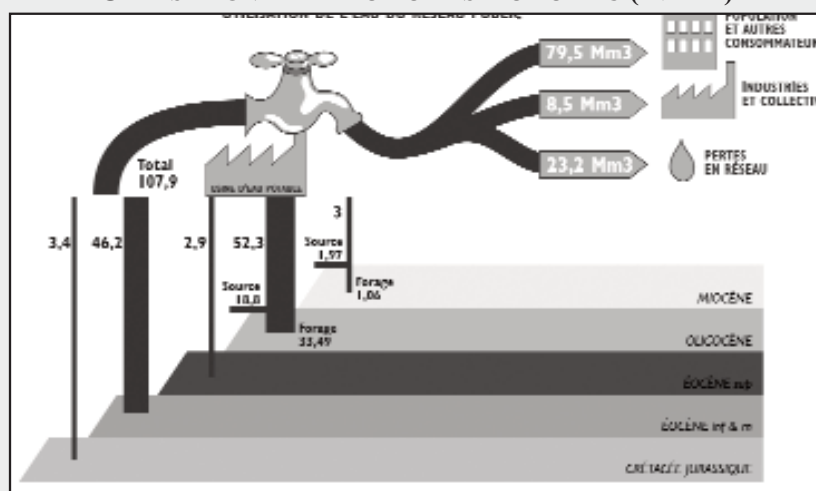
Pour continuer à disposer dans l'avenir de ressources en eau potable de bonne qualité, la SEPANSO estime qu'il faut réaliser des économies d'eau et exploiter les aquifères de façon plus pertinente. Sur ces deux points, la CUB, de loin la plus grosse consommatrice de l'eau des nappes profondes **avec plus de 50 % des prélèvements** devrait être en première ligne : ce n'est pas le cas. De ce fait, les objectifs du SAGE sont loin d'être atteints :

- retard important des opérations conduisant à minorer les pertes du réseau (économie possible : 5 à 10 millions de m³),
- usine de production d'eau industrielle d'Ambès, devant se substituer à des prélèvements dans la nappe de l'Eocène, n'atteignant pas la moitié de ses objectifs du fait d'une conduite erratique du projet.

Actuellement, la pollution de la nappe de l'Oligocène en Sud gironde est le désordre le plus préoccupant. Le mode d'exploitation actuel (captages de la CUB localisés le long de la ligne des 100.000 m³/jour) est responsable du dénoyage de l'Oligocène et de sa contamination qui progresse de façon dramatique. **Les travaux nécessaires à une exploitation pertinente (nuage de captages plutôt qu'ouvrages alignés le long de la canalisation) devraient être financés par les marges pléthoriques perçues par le concessionnaire de la CUB sur les avenants antérieurs.**

Les discussions actuelles à la CLE opposent des interlocu-

UTILISATION DE L'EAU DU RÉSEAU PUBLIC (EN Mm³)



teurs qui, chacun de leur côté, défendent des préoccupations louables :

- pour le représentant de la CUB, "l'obligation de continuité du service public de l'eau" pour son territoire,
- pour le représentant des associations, "la préservation qualitative et quantitative de la ressource" et ce qui en découle : l'accès libre à cette ressource et dans de bonnes conditions pour les communes rurales.

Il faut satisfaire ces deux préoccupations. Elles devraient prévaloir aux calculs des profits immédiats du concessionnaire et aux équilibres financiers à court terme de la CUB.

La balkanisation des structures d'exploitation (syndicats multiples, concession, régie), peu cohérente, empêche une exploitation pertinente de cette ressource exceptionnelle. L'entité administrative la mieux adaptée pour prendre la responsabilité de la gestion des nappes profondes de la Gironde serait le Département, non pas pour des raisons idéologiques, mais tout simplement pour des raisons de coïncidence et d'extension géographique avec l'emprise des nappes... Si cette structure d'exploitation n'était pas mise en place, les élus auraient une responsabilité importante dans la dégradation de la qualité des aquifères, qui sera alors inévitable. ■

Adour amont

Françoise COME,
Collectif Adour Eau
Transparente

L'Institution Adour et la CACG aux manettes

Son périmètre s'étend des sources de l'Adour à quelques kilomètres en aval de Dax, regroupant plus de 400 communes et 272.000 habitants. Il est réparti sur deux régions et quatre départements.

La CLE mise en place en 2005 a déjà validé l'état des lieux, le diagnostic et le SAGE devrait être adopté fin 2009. On peut s'étonner que l'animation de cette CLE soit assurée par la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne), un organisme grand aménageur de barrages réservoirs pour l'irrigation sur le bassin de l'Adour. Le diagnostic a fixé huit grands enjeux. Parmi eux :

- Reconquérir et préserver la qualité des eaux. Avec 52 % en SAU, ce territoire est très touché par les pollutions diffuses. Trois plans d'actions territoriaux sont élaborés ou en cours d'élaboration.
- Restaurer des débits d'étiage suffisants. Depuis une vingtaine d'années, l'irrigation a fortement progressé en lien avec la maïsiculture qui représente plus de la moitié de la SAU. Sur les 220 millions de m³ prélevés, 80 % sont des prélèvements effectués en été pour l'irrigation et 60 % de ces prélèvements d'irrigation se font dans des réservoirs ou des rivières réalimentées. Mais, malgré les années pluvieuses, malgré le barrage sur le Gabas, ce n'est toujours pas assez et les étiages restent insuffisants. Résultat, la révision du PGE (Plan de Gestion des Etiages) prévoit cinq nouveaux barrages réservoirs pour le soutien d'étiage. Et, une fois de plus, le couple infernal Institution Adour (IA) - CACG va fonctionner de concert : l'IA va commander des barrages, la CACG s'apprête à les réaliser. Mais la partie leur sera rude cette fois-ci ! En effet, il faut se rappeler que l'IA a été déboutée par la Cour administrative d'appel de Bordeaux en 2007 pour vice de forme dans la convention passée avec la CACG pour le barrage du Gabas et les associations comptent bien rebondir sur ce précédent.
- Valoriser le patrimoine naturel. L'Adour possède une grande richesse en habitats naturels (barthes, saligues, zones humides) et en espèces associées qu'il s'agit de conserver et restaurer entre autres pour valoriser son potentiel touristique. Un gros effort est à faire au niveau de la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs car nombre de barrages sont infranchissables.
- Atteindre le bon état quantitatif des eaux souterraines. En effet, la masse d'eau "alluvions de l'Adour" est considérée en mauvais état quantitatif ainsi que celle de l'Eocène. L'obtention du bon état quantitatif pour l'une et l'autre

a été repoussée respectivement à 2021 et 2027.

Que dire sur l'élaboration de ce SAGE ? Les réunions de la CLE étant espacées et en l'absence de communication interne suivie entre les réunions, il est assez difficile de se sentir partie prenante dans cette démarche. D'ailleurs, beaucoup de membres sont absents lors des plénières, notamment les élus (70 % d'absents dans ce collège). Quant à la plupart des membres présents, ils restent silencieux se limitant à écouter des exposés. Sauf les représentants du monde agricole, omniprésents : les représentants des irrigants, de la maïsiculture sont toujours prompts à se plaindre du déficit d'eau, des contraintes toujours plus lourdes, de l'impossibilité de faire autrement. On les sent chez eux. On ronronne ferme entre soi et les idées novatrices ne sont pas au rendez-vous, par exemple autour des économies d'eau, d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Les APNE (associations de protection de la nature et de l'environnement) tâchent d'être à la fois force de contestation et de proposition. En tout cas, face à l'absence des élus, à la faiblesse de la concertation, au peu d'imagination, on peut se demander ce que donnera ce SAGE : taillé sur mesure pour le monde agricole ou novateur ? Et enfin, comment alors les élus s'approprient-ils cet outil qui pourtant s'imposera sur leur territoire ? En tout cas, les APNE ont voté contre à la validation des hypothèses de révision du PGE (plan de gestion des étiages) et elles n'en resteront pas là... Il est hors de question d'accepter une série de vœux pieux destinés à faire comme avant tout en se prétendant dans le "développement durable". ■

ET EN DORDOGNE ?

La mise en place des SAGE est l'une des priorités affichées du SDAGE 2009, notamment dans le volet A intitulé "Créer des conditions favorables à une bonne gouvernance". Dans ce contexte, EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne - a décidé, par délibération de son conseil d'administration du 28 novembre 2008, de lancer une réflexion sur l'émergence de SAGE sur le bassin versant de la Dordogne. Trois propositions découlent de cette réflexion : le SAGE Isle Dronne, le SAGE Dordogne Vézère, le SAGE Dordogne Atlantique. Une large concertation devra être engagée pour aboutir à la mise en place de SAGE sur ces trois territoires.

Colette GOUANELLE

D'après la note pour la Mission
d'Inspection du MEEDDAT ⁽¹⁾

de Marc MAILLET,

Mission Montagne de FNE

La neige artificielle

en question

La saison des sports d'hiver bat son plein et l'enneigement a été exceptionnel, ce qui n'est pas le cas chaque année. Pour assurer un remplissage des stations, il est donc de bon ton depuis quelques années d'installer des canons à neige. D'ailleurs on parle maintenant de "neige de culture", terme impropre substitué au terme de "neige artificielle" à des fins psychologiques et mercantiles.

Quoi qu'il en soit, cette pratique de plus en plus répandue pose de nombreux problèmes du fait de ses impacts environnementaux, énergétiques et socio-économiques.

Impact sur la ressource en eau

Bien que l'on prétende, dans une optique de développement durable, "donner la priorité à la consommation d'eau potable avant toute utilisation pour la production de neige", on relève dans le Bassin Rhône Méditerranée Corse que les 162 stations de sports d'hiver sont équipées à près de 85 % d'enneigeurs qui prélèvent jusqu'à 10 millions de m³ d'eau, soit directement dans les eaux de ruissellement, soit dans des retenues d'altitude, voire dans le réseau d'eau potable. Ces quantités ne cessent d'augmenter. Ces prélèvements sur les masses d'eau de surface se traduisent par la construction de retenues qui portent atteinte aux zones humides et à leurs écosystèmes : l'extension du domaine skiable de Font-Romeu - Pyrénées 2000 met ainsi en péril 55 ha de zones humides avec tourbières (5,25 % des zones de ce type des Pyrénées-Orientales). Sans parler de la perturbation du régime des torrents sur la vie piscicole. Outre la méconnaissance des conséquences écologiques de ces types d'ouvrages, le déséquilibre hydrique créé et le risque de gel potentiel des cours d'eau qui en découle est à prendre en considération.

Impact sur le milieu naturel

Le labourage des domaines skiables pour enfouir les canalisations perturbe également les sources et chevelus des cours d'eau. L'enneigement artificiel, avec l'entretien des pistes qui commence très tôt et se termine très tard en saison, a des conséquences non négligeables sur l'érosion, le retard végétatif et par suite les cycles de reproduction des espèces. Sur ces pistes souvent terrassées, épierrées et revégétalisées, on assiste à une quasi disparition de la faune et de la flore naturelles. Sans parler de la destruction des paysages inhérente aux stations de ski en général : les retenues d'eau d'altitude avec film d'étanchéité lesté de pneus, grillages de sécurité sont une nuisance visuelle supplémentaire.

Impact sonore

L'impact sonore (canons à neige, dameuses...) sur la faune et la flore est toujours minoré et l'on a pu mesurer les conséquences des pratiques de sports d'hiver sur le Grand Tétrás (in *Der ornithologische Beobachter* n° 105 de mars 2008). Les menaces qui pèsent sur ses habitats en domaines skiables nuisent à la restauration de cette espèce, ce qui a amené notre fédération nationale France Nature Environnement et ses associations locales à rédiger un manifeste pour sa protection.

Les questions sanitaires et de pollution

Bien que les gestionnaires jurent

pour la plupart n'ajouter aucun additif, le "Snomax" n'est pas interdit et certains ajouteraient des micro-organismes dont le risque d'échange de matériel génétique n'est pas à écarter : les plasmides ⁽²⁾ pourraient conférer aux bactéries mutantes qui les assimilent une forte résistance aux antibiotiques. L'eau utilisée pour fabriquer la neige est parfois souillée par des rejets d'assainissement ou des pâturages ou par l'huile de lubrification des compresseurs. Elle peut donc présenter des dangers pour la santé et modifier la qualité des sols.

Impacts socio-économiques

En garantissant l'enneigement, cette pratique induit de nouvelles constructions : résidences de tourisme (12.000 lits supplémentaires en Cerdagne et 5.000 demandés, alors que les personnels saisonniers sont hébergés en caravanes). Ces nouveaux hébergements mettent en péril l'activité hôtelière plus traditionnelle et, en profitant de subventions locales, contribuent à l'étalement urbain. Les décisions de création de stations (Mijanès en Ariège vient d'être retoquée) ne sont pas forcément justifiées et il faudrait aussi estimer à leur juste coût les dépenses énergétiques considérables de ces nouvelles installations : enneigement, infrastructures et autres dépenses directes ou induites (voiries, déchets, services publics...) qui mettent en faillite certaines collectivités. Le recours systématique à l'enneigement artificiel aboutit à une uniformi-

sation des stations qui souffrent d'un manque chronique de neige et seuls les dénivelés et longueurs de pistes offerts font la différence.

Cette volonté de s'émanciper des conditions météorologiques naturelles ne peut que s'accroître si les élus ne veulent pas prendre en compte la composante du réchauffement climatique. C'est pourquoi, avec France Nature Environnement, les associations de protection de la nature demandent **une refondation de la loi montagne** et proposent un certain nombre de mesures pour faciliter la décroissance des nuisances et permettre la reconversion de ce modèle touristique, plus que jamais insoutenable. Nous demandons notamment une limitation à 20 % de l'enneigement artificiel (réservé aux parties basses des stations, itinéraire de retour) et l'interdiction de toute adjonction d'additif lors de la production de neige. ■

(1) MEEDDAT : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

(2) Plasmide : molécule d'ADN non chromosomique capable de s'intégrer dans une bactérie et de multiplier avec elle.



Grand Tétrás

Photo © Emile BARBELETTE / LPO

LE GRAND TETRAS

UNE ESPECE EN VOIE DE DISPARITION DANS LES PYRENEES

Bien que figurant aux annexes I et II de la Directive Oiseaux et à l'annexe III de la Convention de Berne, le Grand Tétrás est au bord de l'extinction sur l'ensemble du territoire national : il est devenu très rare dans les Vosges, a disparu très récemment des Alpes françaises et ses effectifs régressent de façon très inquiétante dans les Pyrénées.

Les causes de la régression de l'espèce sont multiples : dégradation de son biotope (la hêtraie-sapinière, les lisières supérieures à myrtilles) par les aménagements tels que les stations de ski ; le dérangement de l'espèce par des accès trop faciles à la montagne (tout le monde est concerné : chercheurs de champignons, photographes, raquetteurs, etc...) ; des forêts de moins en moins favorables (absence de réserves biologiques ou naturelles dans notre département) ; la chasse et le braconnage. Toutes ces causes influent négativement, à des degrés divers, sur cette espèce qui se caractérise par un très faible indice de reproduction. La perte et la dégradation des habitats est considérée comme la cause majeure de la diminution des effectifs de Grand Tétrás sur l'ensemble de son aire de distribution.

L'OGM (Observatoire des Galliformes de Montagne) constate une baisse de 25 % des effectifs depuis 1995 sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne. Pourtant, le département des Pyrénées-Atlantiques, tout comme ceux de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées, a maintenu cette année encore les prélèvements de Grand Tétrás mettant dangereusement en péril la survie de l'espèce.

Les projets de sauvegarde

L'Etat français a envisagé de préparer un moratoire sur cinq ans de la chasse au Grand Tétrás au niveau national accompagné d'un vaste programme de restauration de l'espèce. Sur le versant nord des Pyrénées françaises, des départements ont fait preuve d'initiative en anticipant sur le moratoire. L'Aude a opté pour un moratoire sur la chasse au Grand Tétrás depuis 2001, la Haute-Garonne et les Pyrénées-Orientales ont choisi, par précaution, de ne pas autoriser de prélèvement de l'oiseau cette année.

Cependant le préfet des Pyrénées-Atlantiques a décidé une fois encore pour la saison 2008 de maintenir la chasse au Grand Tétrás, contrevenant ainsi aux efforts et objectifs de conservation pris au niveau national. La SEPANSO Béarn, représentée par Maître Alice Terrasse, a donc demandé au Tribunal administratif de Pau l'annulation de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2008 en ce qu'il autorise pour la campagne 2008-2009 la chasse du Grand Tétrás sur le département des Pyrénées-Atlantiques.

NB : Les trois arrêtés préfectoraux pris pour les départements de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques ont fait l'objet de recours pour excès de pouvoir. Une bonne nouvelle quand même : l'arrêté de l'Ariège a été suspendu par une ordonnance du Juge des référés de Toulouse en date du 30 septembre 2008.

Texte et photos :

Dimitri DELORME,
Réserve Naturelle du
Banc d'Arguin

Le Banc d'Arguin

La tempête, le sable et le banc...

Le samedi 24 janvier 2009, en fin de nuit, la tempête Klaus, née dans le Golfe de Gascogne, frappe avec une violence extrême la côte aquitaine.



Oyats et parcs à huîtres ensablés, apparition de "falaises" de sable, le Banc d'Arguin, au lendemain du passage de Klaus, avait changé de visage...

RECHERCHONS

GUIDES NATURALISTES

La SEPANSO recherche des guides bénévoles pour assurer l'accueil et l'information du public sur la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin.

Période : 15 jours entre le 18 juin et le 13 septembre 2009 (mentionner vos disponibilités).

Profil : sens du contact, esprit d'équipe, goût pour la nature.

Conditions : il s'agit de bénévolat, la nourriture et le logement sont pris en charge par la structure. Age minimum : 18 ans.

Informations complémentaires : www.sepanso.org.

Contact : adresser, avant le 30 avril 2009, une lettre de motivation et un CV à :

Dimitri Delorme
Réserve Naturelle du Banc d'Arguin
Chemin du Petit Bordes
33260 La Teste de Buch
Tél. 05.56.66.45.87

ou par email :
rnarguin@wanadoo.fr

Avec des rafales avoisinant les 170 km/h, le Banc d'Arguin est balayé par un air saturé d'écume et d'embruns. Loin du regard des Hommes, il souffre sous les assauts implacables d'une houle énorme. Chacune de ses composantes, inertes ou vivantes, est malmenée. Le sable est inexorablement soulevé par le vent et les dunes sont inéluctablement grignotées par les vagues. Les végétaux se tordent sous les bourrasques et sont littéralement mitraillés par les grains de sable.

Le Banc d'Arguin voit les couches de son épiderme s'enlever une à une sans pour autant rester passif. Les plantes qui usent d'ingéniosité pour subsister en ces lieux attrapent au vol une partie de ces précieux grains de quartz, quitte à se retrouver enfouies sous plusieurs centimètres de sédiments. Tout n'est donc pas définitivement perdu.

Un tel acharnement des éléments naturels modifie en quelques heures la morphologie du Banc d'Arguin. Pour se reconstituer partiellement, ce dernier pourra néanmoins compter sur un apport de matériaux échappés de la pointe du Cap-Ferret. Un cycle de 80 ans lui est d'ailleurs nécessaire pour se régénérer totalement.

Il n'est pas rare qu'aux beaux jours les plaisanciers ne reconnaissent pas le banc. Les actions combinées des tempêtes, des marées et des courants marins laissent des traces. C'est cette mobilité, rimant malheureusement avec fragilité, qui rend Arguin exceptionnel. ■

Suivez le guide...



Venez partager un moment en notre compagnie pour découvrir notre patrimoine naturel...

Dimanche 1^{er} mars

Visite guidée
Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore de la Réserve naturelle des marais de Bruges.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Dimanche 1^{er} mars

Visite guidée
Au fil des saisons, découverte de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès de l'office de tourisme de Lacanau : 05.56.03.21.01)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit

Vendredi 6 mars

Migration des amphibiens
Cette année encore, l'opération "Fréquence grenouille", co-organisée par Réserves Naturelles de France et la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, propose dans toute la France des activités pour découvrir les batraciens. Une balade au crépuscule pour surprendre la Grenouille agile, le Triton palmé...

✓ RN Bruges (19 H 30 à 22 H) Gratuit

Mercredi 18 mars

Visite guidée
Au fil des saisons, découverte de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès de l'office de tourisme de Carcans : 05.56.03.34.94)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit

Samedi 21 mars

Stratégies amoureuses des animaux
Démonstrations de force, couleurs chatoyantes, parades nuptiales, offrandes... Les animaux rivalisent d'ingéniosité pour séduire une belle et transmettre leurs gènes.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) 2 € Gratuit (- 12 ans)

Samedi 21 mars

Enquête sur les amphibiens
Participez à l'inventaire des amphibiens de Gironde. La Réserve Naturelle lance une enquête ouverte à tous pour mieux connaître leur répartition dans notre département. Présentation du projet et initiation à l'identification des principales espèces.

✓ RN Bruges (14 H à 15 H) Gratuit

Dimanche 22 mars

Visite guidée
Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore de la Réserve naturelle des marais de Bruges.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Samedi 28 mars

La Loutre, espèce protégée
En France, la Loutre était présente partout jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Longtemps chassée, elle est devenue rare mais se maintient dans la zone des étangs littoraux aquitains. Nocturne et craintive, elle n'est que très occasionnellement observée. Nous rechercherons les indices (traces, crottes...) qui trahissent sa présence.

(inscriptions auprès de l'office de tourisme de Carcans : 05.56.03.34.94)

✓ RN Cousseau (14 H à 17 H) 2 € Gratuit (- 12 ans)

Dimanche 29 mars

Visite guidée
Au fil des saisons, découverte de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès de l'office de tourisme de Lacanau : 05.56.03.21.01)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit

Renseignements et inscriptions à la SEPANSO : 05.56.91.33.65



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS 2009

- ☐ Adhésion individuelle
+ abonnement SON 31 €
- ☐ Adhésion familiale
+ abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 16 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la
SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 6 sections locales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pays Basque
- ☐ SEPANSO Béarn
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@wanadoo.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- SEPANSO PAYS BASQUE
BP 21 - 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE
Tél. 05.59.56.41.95 ou 05.59.63.45.28
Email : sepanso.pays-basque@wanadoo.fr
- SEPANSO BÉARN
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70 - Fax. 05.59.32.16.74
Email : contact@sepansobern.org
- SEPANSO DORDOGNE
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
- SEPANSO GIRONDE
1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- SEPANSO LANDES
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- SEPANSO LOT-ET-GARONNE
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
- AQUITAINE ALTERNATIVES
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Email : dnicolas@galilee.fr
- CREAQ
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- LPO AQUITAINE
Ligue pour la Protection des Oiseaux
109 quai Wilson - 33130 BÈGLES
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr

LA COLONNE DES INTERNAUTES

Devenez éco-consommateur en consommant des poissons "durables" !

Savez-vous que la pêche est engagée dans une spirale infernale ? 75 % des espèces marines pêchées sont surexploitées.

Comment ? Par les pratiques : les chaluts de fond couramment utilisés, en particulier pour la pêche au large, ratissent les fonds marins et détruisent les habitats et les organismes posés sur le fond. Cette technique permet de capturer des espèces comme la sole, la baudroie, les langoustines, mais pas de sélectionner les espèces pêchées ; les poissons rejetés n'ont aucune chance de survie. Ces filets tuent jusqu'à 300.000 baleines, dauphins et marsouins dans le monde... pour rien !

Selon Greenpeace, 99 % des bateaux de pêche sont des embarcations de petite taille mais le 1 % restant de flotte industrielle pêche 50 % de la pêche mondiale ! Et gaspille les ressources en prélevant chaque année 27 millions de tonnes de poissons non ciblés : 25 % des prises annuelles sont rejetées mortes par dessus bord.

Cette surpêche entraîne une chute vertigineuse des effectifs. Même les marins-pêcheurs s'inquiètent de la réduction des quantités de poissons, sans compter qu'un tiers de cette pêche est réduit en farine pour nourrir les poissons d'élevage. C'est aussi moins d'animaux entrant dans la chaîne alimentaire, d'où des conséquences sur les mammifères marins et les oiseaux de mer. Sans compter les effets de la pollution (mercure, cadmium, etc.) concentrée dans les mers et les océans.

Que pouvons-nous faire pour sauver la pêche et les poissons ?

- Changer nos habitudes, lire les étiquettes sur les étales des poissonneries : il existe des labels certifiés "pêche durable" : Marine Stewardship Council (MSC), AB (Agriculture Biologique), Label Rouge.

- Signer la pétition "Pour une pêche durable" et avoir en permanence dans son sac le conso-guide publié par le WWF : il vous indique les poissons à privilégier, tels que "bars de ligne", sardines, maquereaux, et ceux à éviter tels que "bars de chalut", espadons, merlus...



www.pourunepechedurable.fr/GUIDE_POISSON.pdf

- Quant à l'aquaculture, si elle ne pratique pas le respect du milieu et des espèces, elle peut avoir elle aussi un impact négatif sur l'environnement et notre santé : les poissons d'élevage ingurgitent farines animales, antibiotiques, colorants qui donnent une belle couleur aux saumons.

- Ouvrir les yeux avant d'acheter : s'informer et agir !

www.defipourlaterre.org/fraise/pdf/conso-poissons.pdf

Bon appétit avec des poissons bien pêchés, bien élevés.

Françoise Couloudou

AIDEZ-NOUS à faire la promotion de **SUD-OUEST** *nature*

Vous êtes médecin, commerçant, responsable d'un lieu accueillant du public... demandez l'affiche ci-dessous et aidez-nous à faire connaître la revue. Merci !

**Et vous ?
connaissez-vous...**

la revue
SUD-OUEST
nature

**des associations de
protection de
l'environnement
en Aquitaine**

**Soutenez-nous
abonnez-vous !**



SEPANSO
Association reconnue d'utilité publique, gestionnaire de plusieurs Réserves Naturelles Nationales
SEPANSO - 1 rue de Tauzia - 33800 Bordeaux
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Mail : sepanso.fed@wanadoo.fr

Découvrez-la sur Internet www.sepanso.org

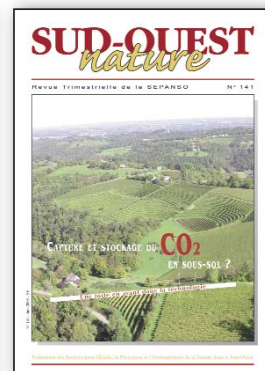
Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant
Rédacteur en chef : P. Delacroix Mise en page : K. Eysner
Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne
S. Bru - F. Couloudou - C. Gouanelle - M. Rodès

Dépôt légal : 1er trimestre 2009 N° CPPAP : 0409 G 8523 I
Imprimerie PDG - 16 rue du 8 Mai 1945 - 33155 Cenon Cedex

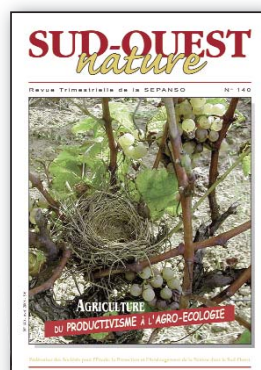
DERNIERS NUMÉROS PARUS



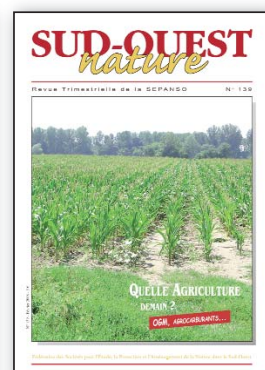
N° 142 - Bassin Arcachon



N° 141 - Capture CO₂



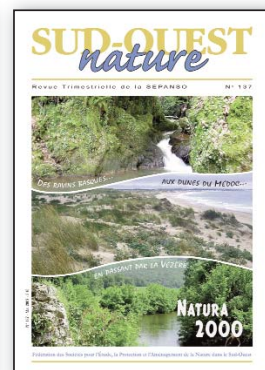
N° 140 - Agriculture



N° 139 - OGM...



N° 138 - Energie



N° 137 - Natura 2000



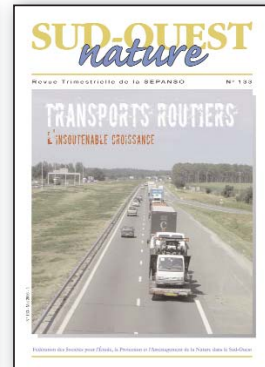
N° 136 - Plans déchets



N° 135 - Elections



N° 134 - Europe



N° 133 - Transports

Etat d'avancement des SAGEs du Bassin Adour-Garonne

au 4 février 2009

